



Avenir de l'île de Ré : changement ou continuité ?

Patrick Salez, ile2re.info, 22 décembre 2017

C'est un fait, sauf à disparaître pour avoir épuisé leurs ressources naturelles, les sociétés ne se transforment pas fondamentalement. Emmanuel Macron, homme des Grandes Réformes, en prend déjà de la graine ! Les sociétés évoluent lentement, affirment certaines tendances, en retardent d'autres. Mais elles ne reviennent jamais en arrière et il faut composer avec leur inertie. De bons exemples existent. Après la naissance de l'agriculture il y a 12.000 ans, les chasseurs-cueilleurs ne sont jamais retournés à leurs pratiques traditionnelles, pourtant moins risquées économiquement et fournissant une alimentation plus variée. Plus récemment, le Grand Port Maritime n'inverse pas l'essor régulier de ses capacités de pollution des eaux marines et de l'atmosphère. Il apporte tout au plus quelques correctifs au gré des résistances associatives. Enfin, le pont de l'île de Ré, à la construction duquel certains (et non des moindres) s'étaient opposés, ne sera pas détruit. A part peut-être dans certains rêves cataclysmiques, en période d'invasion extrême.

Dans une enquête récente réalisée à Noirmoutier, on demanda à chacun : *qu'est-ce qui pourrait vous faire quitter l'île ?* Les réponses plébiscitèrent quatre phénomènes: 1) dénaturation du cadre de vie ; 2) hausse de la population estivale et de la circulation; 3) fermeture des services de proximité ; 4) absence de possibilités d'emplois pour les jeunes. Le bon sens populaire étant partagé, nul doute que les réponses seraient ici similaires. Mais je veux surtout retenir la question posée. Il sera impossible de retrouver l'authenticité perdue de notre île, ses paysages, ses sentiers côtiers et son unité architecturale : les excès de l'urbanisation et du tourisme ont fait leur œuvre. Mais on peut encore éviter *ce qui pourrait nous faire quitter*

l'île, en agissant à partir de deux principes: **maîtriser** le développement et restaurer ou instaurer les **équilibres** :

1) maîtriser la sur-urbanisation des communes du sud; en renonçant à l'objectif des 20.000 habitants permanents; le président de la CdC s'est enfin rangé à l'idée que la population permanente n'atteindrait jamais cet objectif (ce que j'ai, avec d'autres, répété dans plusieurs articles) et parle maintenant de 18.000 à 20.000 habitants ; en consacrant l'essentiel des constructions aux logements sociaux et aux équipements d'intérêt public ;

2) maîtriser les pics de fréquentation touristique ; en cessant toute politique de promotion touristique ; en gelant les structures d'hébergement classiques ; en faisant respecter les quotas de mobil-homes dans les campings; ce sera moins simple pour les locations Airbnb car celles-ci, même plafonnées à 120 jours par an, contribueront à saturer l'île, ces 120 jours recouvrant les pics de fréquentation; en examinant les possibilités de limitation temporaire des entrées dans l'île en période d'afflux massif;

3) restaurer l'équilibre entre zones commerciales et commerces de centres-bourgs; sans remettre en cause la liberté d'installation, les maires ont le pouvoir de bloquer l'extension des grandes surfaces commerciales aux dépens des petits commerces ;

4) restaurer les équilibres entre espaces naturels et agricoles; la relance agricole est en bonne voie et le projet d'agriculture irriguée de la Flotte constitue déjà un exemple probant; il faudra promouvoir des projets alimentaires territoriaux, permettant de développer les circuits courts, la vente directe et l'alimentation bio;

5) instaurer un équilibre entre usage des transports en commun et culture de la voiture individuelle ; en sensibilisant les usagers ; en ajustant l'offre de transports en commun à la demande : des progrès sont possibles si on en juge par le taux de remplissage ridicule des navettes de villages ou par ces bus estivaux qui ne s'arrêtent pas pour prendre des passagers, faute de place à bord ; l'idée d'une liaison maritime avec La Rochelle, plusieurs fois repoussée pour des raisons de coût, mérite d'être réexaminée ;

6) restaurer l'équilibre entre ex-cantons nord et sud ; en mutualisant certains services entre communes du nord et en installant le très haut débit, facilitant le télétravail ;

7) maîtriser les effets du changement climatique ; en programmant à l'horizon 2025-2030 (et non pas seulement en 2050) la relocalisation des bâtiments exposés au risque n'ayant pas un besoin absolu de proximité avec l'océan (ex : Atalante).

A l'heure où une nouvelle phase du PLU intercommunal va démarrer pour deux ans, souhaitons que le volontarisme politique soit au rendez-vous et que les projets répondent à ces sept propositions. Espérons aussi que les citoyens pourront s'exprimer largement, dans leur diversité : jeunes, actifs et retraités; résidents principaux et secondaires. L'enjeu en vaut la chandelle !